



Ecublens/VD, le 24 mai 2016

Commune d'Ecublens/VD
Municipalité

Vos références

Nos références 10.03.01 - PB/sm

**Aux membres du Conseil communal
et de la Municipalité élus pour la
législature 2016-2021**

Convocation

Mesdames, Messieurs,

La cérémonie d'installation des nouvelles autorités communales, présidée par Mme Anne Marion Freiss, Préfète du district de l'Ouest lausannois, aura lieu le

**lundi 27 juin 2016, à 16 h,
à la grande salle du Motty,**

selon le programme suivant :

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : séance d'installation

Sous la présidence de Mme la Préfète.

Sonnerie des cloches.

Ouverture de la séance par Mme Anne Marion Freiss, Préfète.

Message de M. Vincent Guyaz, pasteur.

Désignation d'un(e) Secrétaire provisoire et de deux scrutateurs/trices de séance.

1. Assermentation et installation du Conseil communal.
2. Assermentation de la Municipalité et du Syndic.
3. Intermède musical.
4. Election du/de la Président(e) du Conseil communal – *1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.*
5. Election du/de la Secrétaire du Conseil communal – *Législature.*
6. Intermède musical.
7. Allocution de Mme la Préfète.
8. Lecture et adoption du procès-verbal.
9. Allocution de M./Mme le/la Président(e).
10. Allocution de M. Christian Maeder, futur Syndic.

PAUSE

Mon Repos
Ch. de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens/VD

Tél. 021 695 33 10
Fax 021 695 33 11

greffe.municipal@
ecublens.ch

www.ecublens.ch



2^e partie : séance administrative

Sous la présidence du/de la Président(e) du Conseil communal.

Elections

1. Election de deux scrutateurs/trices – *1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.*
2. Election du 1^{er}/de la 1^{ère} Vice-Président(e) – *1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.*
3. Election du 2^e/de la 2^e Vice-Président(e) – *1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.*
4. Election du/de la Secrétaire suppléant(e) – *Législature.*
5. Election de deux scrutateurs/trices suppléant(e)s – *1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.*
6. Nomination de l'huissier et de l'huissier suppléant – *Législature.*

Nomination des Commissions du Conseil communal

7. Nomination des membres de la Commission de gestion pour l'exercice 2016 (neuf membres au moins) – *1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.*
8. Nomination des membres de la Commission des finances (sept membres au moins) – *Législature.*
9. Nomination des membres de la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes (cinq membres au moins) et des suppléants (un par groupe politique) – *Législature.*
10. Nomination des membres de la Commission d'urbanisme (cinq membre au moins) et des suppléants (un par groupe politique) – *Législature.*
11. Nomination des membres de la Commission foncière (cinq membres au moins) et des suppléants (un par groupe politique) – *Législature.*
12. Nomination des membres de la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales pour législature 2016-2021 (cinq membres au moins) et des suppléants (un par groupe politique) – *Législature.*

Nomination des délégués au sein des organismes intercommunaux

13. Désignation des cinq délégués à la Commission intercommunale « Sécurité publique dans l'Ouest lausannois » – *Législature.*
14. Désignation des six délégués au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC) – *Législature.*
15. Désignation des cinq délégués à la Plate-forme jeunesse (centre de jeunes) – *Législature.*
16. Proposition de désignation des trois délégués à la Commission intercommunale de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL), lesquels sont formellement désignés par la Municipalité – *Législature.*
17. Proposition de désignation des cinq délégués à l'Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL), lesquels sont formellement désignés par la Municipalité – *Législature.*
18. Désignation des trois délégués au Conseil d'établissement – *Législature.*

19. Désignation d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'ERM – *Législature*.
20. Désignation de deux délégués et d'un suppléant à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis – *Législature*.
21. Désignation des cinq délégués et des cinq suppléants au groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois – *Législature*.

Nomination des délégués au sein des Commissions municipales

22. Désignation des cinq délégués au sein de la Commission municipale d'urbanisme – *Législature*.
23. Désignation des deux délégués au sein de la Commission consultative du fonds pour le développement durable – *Législature*.
24. Désignation des cinq délégués au sein de la Commission de naturalisation – *Législature*.
25. Clôture de la séance par M./Mme le/la Président(e) du Conseil communal.

* * * * *

Un apéritif-dîatoire sera servi à l'issue de la séance administrative.

* * * * *

La séance est publique.

* * * * *

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :
p.o. Le Secrétaire



P. Besson

PS : Votre présence est indispensable. Il est rappelé que seuls les membres présents peuvent être élus au sein des commissions. Toutefois, les membres des autorités communales empêchés de participer à cette séance voudront bien en informer le Greffe municipal (coordonnées en première page), au plus vite.

Copie à : Préfecture – M. Vincent Guyaz, pasteur – Chœur des écoles – Chefs de service – Huissiers – Intendant de la grande salle – Médias